

Le rôle et la place de la recherche dans les collèges

Jaques Lanoux, sous-ministre adjoint
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

IL y aura bientôt un an, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science rendait public le document intitulé "Le développement scientifique au Québec". Cette publication, qui fournit des repères chronologiques et des indicateurs chiffrés du développement scientifique des deux dernières décennies, souligne que :

"Une jeune tradition de recherche, un contexte économique particulièrement contraignant, à peine vingt ans de politiques et d'actions ont suffi pour faire de l'organisation de la recherche au Québec un système de recherche comparable à celui des pays les plus industrialisés. Il se fait plus de recherche, on forme plus de chercheurs, hommes et femmes, les chercheurs des universités et des collèges travaillent davantage en équipes, certaines d'entre elles sont conduites par des figures internationales dans leur domaine, leurs travaux sont davantage orientés et les résultats de recherche plus souvent utilisés."¹

À l'instar du Québec, les collèges possèdent une jeune tradition de recherche. Les activités scientifiques y ont pris place graduellement depuis leur création, en 1967, en complémentarité avec leur activité première, celle de la formation. La mise en place, il y a plus de 25 ans, du nouvel ordre d'enseignement collégial, nécessitait une réflexion et un questionnement continus sur les ajustements à privilégier pour garantir une réponse adéquate aux besoins de formation. Ainsi, les collèges étaient amenés à entreprendre des recherches favorisant l'adoption de conditions d'enseignement et d'apprentissage optimales pour une clientèle aux profils personnels, sociaux et scolaires fort diversifiés. En conséquence, le premier axe de recherche développé dans les collèges fut celui de la recherche-développement pédagogique.

Au cours des années 80, toujours en complémentarité avec la mission de formation des collèges, notamment dans le domaine de la formation technique, mais aussi pour favoriser les liens entre le milieu d'enseignement et le milieu industriel dans les diverses régions du Québec, naissait le réseau des centres spécialisés. Bien que la vocation de ces centres ne se limite pas aux activités de recherche, la mise sur pied de ce réseau a marqué un pas important dans le développement de la recherche appliquée à caractère technologique dans les collèges. S'est ensuite ajouté le Programme d'aide à la recherche technologique qui poursuit

à la fois des objectifs relatifs au développement de la formation technique dans les collèges et au développement économique du Québec.

Ainsi sont apparus les volets de recherche-développement pédagogique et de recherche-développement technologique que l'on associe de près à la mission de formation des collèges puisque leur naissance en découle. À ces deux volets s'ajoute l'axe de recherche libre qui contribue aussi, à certains égards, à l'amélioration de la qualité de la formation, mais qui vise avant tout l'amélioration des connaissances scientifiques. Son existence dans les collèges n'est donc pas justifiée par leur mission, mais plutôt par la pleine utilisation du potentiel scientifique du Québec.

Consciente des acquis de la recherche au collégial et de sa contribution à la mission des collèges et au développement scientifique et technologique du Québec, la Ministre annonçait, en février 1991, des orientations ministérielles en la matière. Elles peuvent être résumées de cette façon : "confirmation et consolidation de la recherche-développement pédagogique, affermissement et développement de la recherche-développement et du transfert technologique, contribution du potentiel collégial aux circuits existants de la recherche, universitaire et autre".² Enfin, dans le projet de renouveau de l'enseignement collégial déposé à l'Assemblée nationale le 6 avril dernier, la mission fondamentale de formation a été confirmée ; le renouveau accorde, en outre, aux collèges le pouvoir d'exercer et de soutenir des activités de recherche.

Cette modification à la Loi des collèges confirme donc la légitimité de ces activités au sein des collèges.

Voilà, brièvement esquissé, en guise d'introduction, le tableau de la recherche au collégial. Au cours de mon exposé, je reprendrai d'abord chacun de ces volets de recherche et j'illustrerai de manière plus détaillée le rôle et la place qu'ils occupent dans les collèges. Mes propos porteront ensuite sur les actions institutionnelles favorables au développement et à la promotion de la recherche dans les établissements du réseau.

• La recherche-développement pédagogique

Comme plusieurs d'entre vous, sinon la majorité, sont des enseignants ayant un bon nombre d'années d'expérience, vous avez pu constater les changements qui se sont opérés

au cours des années relativement aux caractéristiques de la clientèle, par exemple, une présence plus importante des adultes à l'enseignement régulier, l'intégration des personnes handicapées, la fréquentation par un plus grand nombre d'élèves allophones, notamment dans la région montréalaise, la présence d'un plus grand nombre d'élèves qui occupent un emploi rémunéré, pour ne nommer que ceux-là. À cela s'ajoute le questionnement constant et nécessaire sur la qualité des programmes, leur contenu et l'efficacité des pratiques pédagogiques pour répondre aux exigences du marché du travail en constante mutation. Vous avez sûrement tenté, à l'intérieur de vos classes, d'adapter votre enseignement pour contourner les difficultés soulevées par ces faits et ce, tout en assurant une formation de qualité. Ainsi, chacun de vous, est appelé constamment, pour diverses raisons, à réviser ou à réfléchir sur ses pratiques pédagogiques. Bien sûr, les enseignants sont les intervenants en "première ligne". Mais d'autres personnels des collèges sont aussi concernés par le cheminement scolaire des élèves, tels les professionnels non enseignants et les gestionnaires, qui ont à identifier les services et les mesures à offrir aux élèves et aux enseignants pour assurer un enseignement de qualité. Plusieurs intervenants ont donc été interpellés pour bâtir les collèges.

En mettant en place, en 1972, le programme de recherche et d'innovation pédagogiques, le Ministère voulait ainsi soutenir les acteurs du réseau intéressés par l'amélioration de la pédagogie. L'occasion leur était alors offerte de mener une réflexion poussée et rigoureuse sur les moyens à privilégier pour garantir la meilleure formation qui soit. Depuis l'existence des programmes de soutien à la recherche pédagogique (aujourd'hui appelé le PAREA, c'est-à-dire **Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage**), plusieurs dimensions importantes de l'enseignement collégial ont fait l'objet de recherches fort intéressantes, par exemple, la formation fondamentale, la langue d'usage, le multiculturalisme, les facteurs associés à la réussite, l'approche-programme, les études et le travail étudiant, l'accès des femmes à des carrières non traditionnelles. Des recherches ont permis dans certains cas, d'expérimenter et d'évaluer des mesures individuelles retenues par l'enseignant ; dans d'autres cas, elles ont permis d'évaluer les mesures institutionnelles visant la réduction de l'abandon et de l'échec scolaires. L'organisation de sessions d'accueil et d'intégration prévue dans le projet de renouveau de l'enseignement collégial n'est d'ailleurs pas étrangère aux recherches menées sur le sujet depuis quelques années. D'ailleurs, le programme du présent colloque illustre la capacité des chercheurs et des établissements à alimenter les réflexions et à identifier des pistes de solution aux problèmes de pédagogie et de cheminement scolaire.

En somme, la recherche-développement pédagogique est

orientée vers la solution de problèmes concrets. Elle favorise la poursuite de l'excellence en permettant l'émergence et le maintien d'un climat propice à la réflexion, à l'analyse, à l'innovation et à l'évaluation de la pédagogie collégiale. Par ses retombées, elle contribue à l'atteinte des objectifs d'accessibilité des études collégiales ainsi qu'à la réduction des obstacles à leur poursuite.

• La recherche-développement technologique

Bien que plus récente que la recherche-développement pédagogique, la recherche-développement technologique effectuée par les collèges a connu un essor remarquable au cours de la dernière décennie. Elle a fait sa place grâce à la création d'un réseau de centres spécialisés, en 1984. Ces centres ont alors été créés pour assurer des retombées positives pour les programmes d'enseignement technique mais aussi pour assurer le développement technologique et économique des régions. Ainsi, par leurs fonctions liées à la recherche appliquée, à l'aide technique, à l'information et à l'animation, ces centres mettent en valeur le plein potentiel des ressources humaines et techniques des collèges, en les rendant accessibles aux industries et aux entreprises du Québec. De douze qu'ils étaient à l'origine, ils sont maintenant dix-huit. La reconnaissance de trois nouveaux centres a d'ailleurs été annoncée récemment : en aérospatiale, au cégep Édouard-Montpetit ; en agro-alimentaire, au cégep de Saint-Hyacinthe ; et en électrochimie, au cégep de Shawinigan. De plus, le projet de **Loi 82 modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel** déposé au terme des travaux de la commission parlementaire sur l'enseignement collégial autorise, de façon explicite, les collèges à créer, avec l'autorisation du ministre, des centres collégiaux de transfert de technologie ; ces centres sont en fait les actuels centres spécialisés. La contribution de ces centres au développement du Québec n'est plus à démontrer. Signalons, de plus, que la collaboration avec les entreprises dépasse les frontières du Québec : des recherches ou des activités de transfert technologique étant réalisées en collaboration avec les milieux industriels du Canada, de l'Europe, de l'Asie et des États-Unis.

Toujours dans le but de mettre en valeur le plein potentiel des ressources humaines des collèges, de favoriser le développement du Québec et de dynamiser la formation technique en resserrant les liens entre les entreprises et les collèges, le **Programme d'aide à la recherche technologique**, le PART, était mis en place en 1987.

Ces activités de recherche, qu'elles soient menées par les centres spécialisés ou par d'autres établissements financés par le PART, permettent aux enseignants d'acquérir un perfectionnement technique et scientifique ainsi qu'une meilleure connaissance des entreprises que fréquenteront les

élèves en période de stage et où ils travailleront au terme de leurs études. Ainsi, en plus de favoriser le développement de produits et de procédés de production novateurs, de contribuer à la liaison entreprises-collèges, la recherche-développement technologique procure aux enseignants un enrichissement qu'ils peuvent réinvestir dans leur enseignement.

- **La recherche libre à caractère disciplinaire ou multidisciplinaire**

En plus de participer aux activités de recherche-développement pédagogique et technologique, les collèges sont également actifs dans le champ de la recherche libre. Bien que leur contribution à ce volet de la recherche soit relativement modeste comparativement à celle des universités, des gouvernements, des entreprises et des centres de recherche, les collèges ont quand même tenu, ces dernières années, à y occuper une place correspondant à leur potentiel scientifique. On y retrouve des chercheurs hautement qualifiés qui ont su décrocher d'importantes subventions de recherche et se faire reconnaître par la communauté scientifique nationale et internationale.

La raison d'être de ces activités de recherche dans le réseau collégial est justifiée, je l'ai dit plus tôt, moins par la mission de formation que par la nécessité d'utiliser tout le potentiel scientifique du Québec, où qu'il se trouve. Néanmoins, ces activités amènent des retombées positives dans l'enseignement, car elles représentent une source intéressante de perfectionnement disciplinaire pour les chercheurs visés. De plus, les connaissances et les compétences acquises par ces derniers peuvent aussi enrichir l'enseignement de leurs collèges.

Outre les retombées sur le plan pédagogique, la recherche libre procure un rayonnement du collège dans la communauté. En effet, la couverture par les médias d'importants travaux réalisés par des chercheurs renommés contribue à véhiculer une image positive des collèges.

La recherche libre réalisée par les chercheurs de collèges est essentiellement financée par le **Fonds pour la Formation de chercheurs et l'Aide à la recherche**. Considérant la nécessité de miser sur des règles d'excellence, de constituer des équipes de taille suffisante et d'assurer les conditions nécessaires aux activités de recherche, la Ministre a demandé au Fonds, en 1991, de remplacer le programme réservé aux chercheurs de collèges par l'accès de ces derniers aux programmes de base du Fonds. Après une année de transition visant la mise en oeuvre des nouvelles mesures prévues à cette fin, le comité chargé de l'évaluation de ces nouveaux mécanismes concluait que le processus d'intégration des chercheurs intéressés aux divers programmes de cet

organisme était bien enclenché. Le suivi du processus d'intégration se poursuivra. L'octroi de subventions, pour 1993-1994, illustre que plusieurs chercheurs de collèges sont en mesure de répondre aux règles d'excellence et de compétitivité qui caractérisent les programmes du **Fonds FCAR**. Pour cette année, 41 enseignants se sont associés à des équipes et à des centres de recherche.

Des chercheurs de collèges en recherche libre obtiennent également du succès auprès d'autres organismes de subvention du Québec et du Canada, témoignant, là encore, de leur potentiel scientifique. Conscient que l'octroi des subventions de ces organismes ne prend pas en compte l'ancrage institutionnel des chercheurs de collèges - lequel diffère de celui de leurs collègues universitaires en ce qui concerne, notamment, la pleine tâche d'enseignement, l'absence d'étudiants gradués, l'infrastructure de recherche beaucoup plus modeste, voire même inexistante - le Ministère a mis en place un programme expérimental qui permet de compléter les subventions de recherche obtenues et de favoriser la diffusion des travaux. À titre d'exemple, au cours de 1992-1993, ce programme a permis de compléter les financements du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Il a aussi permis des communications dans d'importants colloques internationaux, à Paris, à Budapest, à Londres et même à Nanjing, en Chine.

Enfin, à propos de ce volet de recherche, je termine en signalant à nouveau que le projet de Loi 82, et d'autres dispositions législatives, stipulent qu'un collège peut soutenir les enseignants du collège qui participent à des programmes subventionnés de recherche.

Rôle des collèges dans le soutien à la recherche

Pour que le rôle et la place de la recherche dans les collèges soient correctement assurés, les établissements ont un rôle à jouer. J'énumérerai donc certaines actions institutionnelles qui m'apparaissent nécessaires à cet égard. Votre expérience à titre de chercheurs vous permettra sûrement d'allonger cette liste.

- **Utiliser le plein potentiel de la recherche**

Des collèges font preuve d'un dynamisme remarquable dans l'un ou l'autre volet de recherche, parfois dans les deux et même dans les trois. Toutefois, certains établissements sont peu actifs en la matière, sinon inactifs. Puisque la recherche représente une stratégie de développement pour les collèges, il importe d'utiliser pleinement le potentiel de recherche qui existe dans ces établissements. Aussi, les établissements ont-ils avantage à soutenir les chercheurs actifs, mais aussi

à identifier ceux qui ont des expériences passées intéressantes en recherche et des qualifications adéquates pour les mettre à contribution dans la réalisation de projets nécessaires à la satisfaction des besoins du collègue et du réseau.

Il faut donc avant tout miser sur les chercheurs les plus dynamiques. Toutefois, il faut aussi savoir repérer ceux qui sont intéressés par la recherche, même s'ils présentent une expérience et des qualifications plus limitées dans ce domaine. Il faut alors tenter de les associer aux chercheurs plus expérimentés et veiller à améliorer leurs compétences en recherche. Les sessions en méthodologie de la recherche offerte par l'Association de la recherche au collégial, avec le soutien financier du Ministère, peuvent représenter pour eux une source de perfectionnement intéressante.

- **Accentuer la formation en recherche**

Comme je viens de le mentionner, l'Association pour la recherche au collégial offre des séminaires en méthodologie de la recherche. Depuis leur mise en place à l'automne 1992, plus de 200 personnes se sont prévaluées de ces services. Il s'agit bien sûr d'une source de perfectionnement parmi d'autres, mais qui répond aux besoins du réseau si l'on en juge par les évaluations réalisées par les participants.

Il me semble important de préciser que le perfectionnement en recherche ne doit pas se limiter aux chercheurs eux-mêmes ; il concerne aussi les personnes responsables du dossier de la recherche dans les établissements. De bonnes connaissances en méthodologie peuvent les aider dans leur rôle de soutien et d'encadrement à la présentation et la réalisation de projets rigoureux.

Certains d'entre vous ont probablement eu l'occasion de siéger aux comités du Programme PAREA, depuis sa mise sur pied, en 1986. Vous y avez sûrement constaté la richesse des idées de recherche qui naissent de la pratique des enseignants et du vécu des collèges, témoignant ainsi de la préoccupation de plusieurs pour l'amélioration de la pédagogie. Malheureusement, plusieurs de ces bonnes idées n'ont pu être financées et menées à terme faute d'une méthodologie et d'une démarche ayant la rigueur attendue d'un projet de recherche. Cela représente une perte pour le collègue et pour le réseau. Il est donc important de retenir les moyens favorables à la réalisation de ces idées. Le perfectionnement en recherche en est un, la collaboration avec des consultants et des chercheurs expérimentés en est un autre.

- **Établir des priorités**

Les choix qui s'imposent en éducation sont de plus en plus cruciaux. Dans le contexte de ressources limitées que nous connaissons, vous comprendrez la nécessité d'établir des priorités. Les collèges, comme le Ministère, ont avantage à soutenir les projets qui présentent les retombées les plus positives sur la formation.

Sans éliminer les initiatives personnelles et institutionnelles qui peuvent être génératrices de projets forts pertinents, le Ministère a intégré un volet de recherche orientée au programme PAREA pour répondre aux besoins prédominants de l'enseignement collégial. Ce volet était mis en place pour la première fois cette année sur une base expérimentale et il sera de nouveau retenu l'an prochain.

Il est important que chaque établissement identifie ses priorités en matière de recherche-développement pédagogique et y associe le personnel qualifié.

L'établissement de priorités ne saurait se limiter à la recherche-développement pédagogique. Dans un contexte où l'on exige de la recherche au Québec qu'elle réponde à la compétence du Québec et à la satisfaction de ses besoins de développement, la recherche-développement technologique et la recherche libre sont également soumises à cette exigence. Il faut donc inviter les chercheurs à s'inscrire dans des champs d'action qui correspondent à ces besoins.

- **Veiller au respect de l'éthique en recherche**

Le document *Le développement scientifique au Québec* souligne que l'élargissement de la responsabilité éthique et le besoin de l'évaluation collective constituent l'un des cinq principaux phénomènes concernés par les changements notables affectant le développement scientifique du Québec.

Tout chercheur a le devoir et la responsabilité de s'interroger sur les dimensions sociales et éthiques de ses recherches. Il en va de même pour les collèges. Il est donc important que les collèges retiennent les moyens nécessaires pour garantir le respect des règles d'éthique et environnementales normalement en vigueur dans la communauté scientifique.

Je suis heureux de constater que l'un des thèmes de votre colloque porte sur cette question. Cela témoigne des préoccupations de votre association pour une dimension importante de la recherche collégiale.

- **Diffuser et s'approprier les résultats de recherche**

Afin d'assurer le maximum de retombées aux projets de recherche réalisés, il est important de faire connaître leurs résultats. Que ce soit par les bulletins locaux, les journées

d'animation ou de perfectionnement, les communications dans des colloques ou dans des revues scientifiques, il faut encourager la diffusion des résultats. Cela constitue d'abord un encouragement aux chercheurs concernés pour poursuivre en recherche. Cela permet aussi d'éviter que les mêmes travaux ne soient repris par plusieurs collègues. Le contexte de ressources limitées nous oblige d'autant plus à éviter ce genre de situation. Cela favorise aussi le rayonnement des collègues dans leur milieu. Enfin, cette diffusion vise avant tout une appropriation des résultats par le plus grand nombre d'intervenants des collègues pour garantir des retombées les plus larges possibles sur la qualité de la formation.

Concernant les collègues moins actifs en recherche, je les invite - certains le font déjà et peut-être même plusieurs - à s'approprier et à faire connaître dans leur établissement les recherches menées par le réseau collégial. Les retombées de ces recherches n'en seront que plus larges et peut-être contribueront-elles à faire naître ou grandir des intérêts pour la production de travaux de recherche dans ces établissements.

- **Apporter un soutien aux chercheurs**

Les collègues peuvent faciliter les travaux des personnels engagés dans la recherche ou inciter ceux qui veulent s'y adonner en leur faisant d'abord connaître les divers programmes de subvention du Ministère et des autres organismes ainsi que les services mis à leur disposition. Ils peuvent aussi les soutenir dans la préparation de leurs demandes de subvention par la collaboration d'une ressource expérimentée dans la présentation de demandes de subvention, notamment pour les chercheurs en émergence. Leur contribution peut aussi se traduire par un soutien en personnel de bureau, l'accès à des locaux, du matériel, etc. Bien sûr, ces mesures commandent certains investissements. Mais ceux-ci sont souvent très rentables.

Le Ministère, nous l'avons vu précédemment, accorde son soutien à la recherche effectuée par les chercheurs de collègues par les programmes d'aide à la recherche de la Direction générale de l'enseignement collégial (Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, Programme d'aide à la recherche technologique, Programme de soutien aux chercheurs de collègues), par l'octroi de 21 postes ETC au Fonds FCAR et par le soutien des activités des centres spécialisés. Ces mesures centralisées semblent la

solution la plus pragmatique : elles permettent une action là où le besoin le justifie et elle évitent la dissémination des ressources.

Le Ministère apporte aussi son soutien à des initiatives de l'Association pour la recherche au collégial, pensons entre autres aux séminaires en méthodologie de la recherche et à la tenue de son colloque annuel. Il cherche également par ses propres actions et publications, ou en collaboration avec l'ARC et l'AQPC, à faire connaître les travaux des chercheurs de collègues. Enfin, il travaille, dans le cadre d'un mécanisme de concertation avec des instances du réseau, à l'identification des besoins requis pour le développement de la recherche au collégial et aux mesures à prévoir pour y répondre.

Conclusion

Comme nous l'avons vu précédemment, le réseau des collègues possède des atouts majeurs en matière de recherche : son réseau de centres spécialisés, le nombre important de recherches ayant conduit à l'amélioration des pratiques pédagogiques ou institutionnelles, au développement de technologies novatrices ainsi qu'à un meilleur arrimage entre l'enseignement et l'entreprise et sans oublier l'existence des chercheurs de renom dans la communauté scientifique internationale.

Les chercheurs et les collègues ont maintenant le défi de maintenir et d'augmenter ces acquis, sans toutefois oublier leur mission fondamentale, je le rappelle, la formation.

Mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention. Je vous souhaite un excellent colloque.

Références :

- 1- MESS (1992). *Le développement scientifique au Québec*. Gouvernement du Québec, p. 20-21.
- 2- L'enseignement collégial en 1991 : des préoccupations, des actions, des enjeux. Notes pour l'allocution prononcée par madame Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, à l'Assemblée générale de la Fédération des cégeps, le 21 février 1991, à Québec, p. 9. ■